

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La Communauté des Communes Giennoises met à disposition de votre commune un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Comment déposer mon dossier en ligne?

1

Créez votre compte sur le guichet numérique :
<https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau/>

2

Sélectionnez le formulaire correspondant à vos travaux.

3

Joignez les documents nécessaires à sa constitution et à l'instruction directement depuis votre espace.



Une fois le dossier réceptionné par le centre instructeur vous serez informé via une alerte mail des éventuelles notifications (pièces manquantes, majoration de délai, décision...) en attente sur votre espace personnel du guichet numérique.

Bien que le dépôt papier de votre dossier soit toujours possible en mairie ou par voie postale, un accompagnement au téléservice est à votre disposition sur le guichet numérique : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

L'agent en mairie pourra-t-il toujours m'aider à constituer mon dossier ?



Pour l'utilisateur comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents restent à votre disposition pour vous offrir un service de conseil.

Liens utiles :

Règlement PDF PLUi : sur www.legiennois.fr rubrique Habiter > PLUi
Onglet « Dossier du PLUi approuvé », règlement 5-1.

Site de la CDCG : www.legiennois.fr

Édition des plans : www.cadastre.gouv.fr

Votre guichet numérique : <https://gnau25.operis.fr/giennes/gnau/>